CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES SEANCE DU 08/11/2018

Présents:	PERRIN Raphaël, Maire,					
	ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie,					
	GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints,					
	CUPILLARD Elisabeth, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, GRENARD					
	Daniel, GROSSIORD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD					
	Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, REGAD Bernard,					
	ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel (départ 22h30).					
Absents excusés:	GRENARD Eliane qui donne procuration à GAILLARD Denis,					
	RAFFIN Emilie qui donne procuration à PERRIN Raphaël,					
	PETETIN Aurore,					
Absents:	PATARCHI Guillaume, ZEHNDER Damien.					
Secrétaire de séance	MICHAUD Sylvie					

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 20/09/2018 qui est approuvé à l'unanimité.

I. <u>RESULTATS COMMISSION D'APPEL D'OFFRES MAÎTRISE</u> <u>D'ŒUVRE BÂTIMENT PRESBYTERE</u>

Suite à l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 20/09/2018 de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et extension du bâtiment de l'ancien presbytère destiné à accueillir les services de la mairie, 4 cabinets d'architecte ont été sollicités.

La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) s'est réunie le 12/10/2018 pour procéder à l'analyse des 3 candidatures reçues. Après avoir rappelé que les critères de jugement des offres sont fondés pour 40 % sur la valeur technique et pour 60 % sur le montant de la prestation, la C.A.O. a décidé de retenir l'offre la mieux-disante émanant du Cabinet Serge ROUX de DOLE, pour un montant de 42 300.00 € HT, soit 50 760.00 € TTC, en regard d'un coût de travaux estimé à 470 000.00 € HT.

A l'issue des débats, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité avec une abstention, valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Par ailleurs, M. Jean-Louis MICHARD fait part de son entretien ce jour avec AJENA énergie et environnement pour une étude du réseau de chaleur.

II. LOTISSEMENT "LE GITALET" : MANDATS DE VENTE

Il est rappelé que 2 mandats de vente, sans exclusivité, pour l'ensemble des parcelles disponibles du lotissement "Le Gitalet", ont été confiés jusqu'au 31/12/2018 aux agences immobilières suivantes :

- La Maison de l'Immobilier de Lamoura, à compter du 24/04/2018, qui a réalisé la promesse de vente du lot n° 3,
- Immobilac Franco-Suisse de St-Claude, à compter du 31/08/2018, qui n'a pas effectué de cession à ce jour.

M. le Maire précise que depuis mi-juin, la commune a suspendu la vente en direct afin de ne pas concurrencer ces agences.

Sur proposition d'étendre les mandats de vente à deux agences sur le secteur des Rousses dès à présent, le Conseil Municipal, après discussions, préfère attendre le bilan de fin d'année des mandats en cours avant de prendre sa décision pour 2019.

III. <u>REVISIONS TARIFAIRES</u>

A) TARIFS DENEIGEMENT PRIVE 2017/2018

M. le Maire rappelle que les communes n'ont pas d'obligation en matière de déneigement des voies privées et que les possibilités d'engagement des engins sont différentes selon les altitudes et les chutes de neige.

Compte tenu de l'augmentation conséquente du coût des carburants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer pour l'hiver 2018/2019, les tarifs suivants :

- Forfait minimum de 100 € couvrant 1 heure de passage d'étrave,
- 100 € / heure pour les passages d'étrave au-delà du forfait,
- 125 € / heure pour les passages de fraise et turbine lorsqu'il y a nécessité.

et précise les points suivants, à savoir :

- Tout dépassement d'une heure sera facturé par tranche supplémentaire d'un quart d'heure,
- Le jalonnement et l'élagage des chemins privés devront être accomplis par leurs propriétaires.
- A défaut de réalisation du jalonnement, il sera effectué par les services de la commune et la pose sera facturée 5 € le jalon, ce dernier restant propriété de la commune,
- A défaut de réalisation de l'élagage, le déneigement ne sera pas assuré,
- La commune se réserve le droit de refuser la demande dans le cas où l'accès ne permet pas un déneigement sans risque de détérioration de la propriété,
- La commune se réserve le droit de rétractation dans des conditions d'impossibilité matérielle de déneigement,
- Le déneigement privé ne peut en aucun cas être prioritaire sur celui des voies communales.

Pour les locations touristiques occasionnelles, afin de faciliter le stationnement, il est prévu un forfait de $55 \in$ dans la limite de 30 minutes de passage d'étrave, tout dépassement étant facturé par tranche supplémentaire d'un quart d'heure au tarif de $100 \in$ l'heure.

Quant aux services de déneigement de la commune pour le salage sur domaine privé, le système de tarification est fixé d'après le temps de passage de l'étrave, pondéré d'un facteur 2 pour prise en compte du coût du sel.

Enfin, concernant le secteur du Manon plus précisément, M. le Maire rappelle que les services du Département assurent le déneigement de la route départementale, l'Association " Service Rural des Hautes Combes" assure le déneigement des privés, mais que le déneigement de certaines parties publiques n'est pas traité de façon satisfaisante, ce qui pose problème en cas d'affluence touristique. Pour pallier ce manque, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de confier à l'Association "Service Rural des Hautes Combes" le déneigement des parties publiques communales, à savoir les zones de stationnement, l'accès à l'abribus, l'accès aux conteneurs semienterrés.

B) TARIFS EPARAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2019 le tarif horaire de 55 € en vigueur depuis le 01/01/2018.

C) <u>CIMETIERE COMMUNAL SEPTMONCEL LES MOLUNES -</u> TARIFS DES CONCESSIONS TRENTENAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide également de maintenir pour 2019 les tarifs des concessions trentenaires du cimetière de Septmoncel les Molunes, en vigueur depuis le 01/01/2018 :

Inhumation : 350 €Cavurne : 250 €

Il est rappelé que le dépôt des cendres dans le Jardin du Souvenir est gratuit.

D) TARIFS MAISON DE L'ENFANCE

1° - Tarif achat repas

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre l'Association Les PEP 39 - à l'Ecole des Neiges de Lamoura et la Maison de l'Enfance Lamoura/Septmoncel pour la confection des repas de la Crèche et de l'ALSH.

L'Association des PEP 39 demande un réajustement du prix des repas à 4.30 € au lieu de 4.25 € à compter du 01/09/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de 4.30 € le repas et fixe la refacturation aux familles pour un montant de 4.50 € le repas, prenant en compte une partie du coût d'acheminement des repas.

2° - Tarifs périscolaires ALSH: participation familiale

Sur proposition de M. le Maire de ne procéder qu'à la réactualisation du montant des repas facturés aux familles,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la grille tarifaire de participation familiale ci-après qui sera transmise à la commune de Lamoura pour validation et mise en application le 1er janvier 2019 :

Tranches de coefficient familiaux	Matin	Accueil avant 12h et/ou après 13h	Accueil midi avec repas		Soir TAP	Gouter Soir yc	Mercredi après midi yc le
			Accueil	Repas	modification des rythmes scolaires	TAP	goûter
QF1 - Moins De 750€	0,84 €	0,52 €	0,84 €	4,50 €	0,52 €	1,67€	2,72 €
QF2 - De 750€ à 950€	1,12 €	0,70€	1,12 €	4,50 €	0,70 €	2,12 €	3,52 €
QF3 - De 950€ à1100€	1,39 €	0,87 €	1,39 €	4,50 €	0,87 €	2,58 €	4,31 €
QF4 - De 1100€ à 1350€	1,67€	1,05 €	1,67 €	4,50 €	1,05 €	3,09 €	5,12 €
QF5 - Plus de 1350€	1,96 €	1,22 €	1,96 €	4,50 €	1,22 €	3,48 €	5,93 €

IV. DEVIS

A) GENDARMERIE: TRAVAUX EN TOITURE

En raison de la nécessité de réaliser des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la gendarmerie, notamment le remplacement d'un bandeau et d'un rivage, M. le Maire a sollicité un devis auprès de la Sté PICARD de SAINT-CLAUDE qui s'élève à 3 402.98 € HT, soit 4 083.58 € TTC (incluant la mise en place d'un échafaudage).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de la Sté PICARD ou tout devis d'une offre mieux-disante.

B) GENDARMERIE: INSTALLATION CONTROLE D'ACCES

Suite à la demande de la Gendarmerie Nationale de mettre en place un système de contrôle d'accès pour sécuriser l'ensemble des entrées, M. le Maire présente le devis de l'entreprise SCEB de SAINT-CLAUDE pour un montant de 13 129.58 €, soit 15 753.18 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de la Sté SCEB ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

C) MAISON DE L'ENFANCE : INSTALLATION CONTROLE D'ACCES

Lors de la visite des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), il a été demandé d'installer un contrôle d'accès à la porte principale d'entrée à la Crèche.

M. le Maire présente le devis établi par la Sté SCEB de SAINT-CLAUDE pour un montant de 1 713.20 € HT, soit 2 055.84 € TTC.

Le Conseil Municipal propose de solliciter une aide de la Caisse d'Allocations Familiales, entraînant le report de l'opération en 2019.

V. <u>AVENIR ECOLE DES MOUSSIERES</u>

M. le Maire rappelle les différentes réunions qui se sont tenues entre les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale (DASEN) et les élus sur l'avenir des écoles du territoire et particulièrement les SIVOS de la Pesse/les Bouchoux et de Bellecombe/les Moussières/les Molunes.

Il a été accepté de surseoir à la fermeture d'une classe de l'école des Moussières à la rentrée 2018 dans la mesure où une réorganisation est envisagée. A cet effet, l'Education Nationale propose la réalisation d'une étude de programmation finançable par l'Etat à hauteur de 80 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) afin d'évaluer les possibilités d'un regroupement sur ce territoire du Haut-Jura et les enjeux financiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte que cette étude soit effectuée et mandate l'un des deux SIVOS pour son lancement. En outre, il demande que le reste à charge soit calculé sur la base du nombre d'habitants de la commune déléguée des Molunes.

VI. <u>SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES :</u> RAPPORT ANNUEL 2017

Mme Sylvie MICHAUD, Vice Présidente du SIE du Plateau des Rousses, dresse le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service en eau potable.

Le territoire desservi se compose de 6 communes (Bois d'Amont, Lajoux, Lamoura, Les Rousses, Prémanon et Septmoncel les Molunes). Il représente 8 225 habitants pour 4 953 abonnés.

L'eau provient du Lac des Rousses. Le réseau de distribution présente un linéaire de 218,790 km pour une capacité de production de 6 000 m³/jour.

La consommation moyenne annuelle par abonné est de 98 m³ contre 103,91 m³ en 2016 -soit une baisse de 5.69 % - et 104,68 m³ en 2015.

<u>Tarification</u>: le prix est de 2.5481 € TTC/ m^3 en 2018 pour une facture de 120 m^3 , soit une augmentation de 0.32 % par rapport à 2017 (2.5399 € TTC/ m^3).

Le taux de conformité des analyses de l'ARS est de 100 %, selon les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Quant aux indicateurs de performance, une amélioration sensible du rendement du réseau de distribution est constatée :

	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution (%)	76,20 %	77,60 %	76,00 %	79,70 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	2,94	2,69	2,92	2,38
Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/j)	2,40	2,33	2,41	1,88

La diminution de pertes sur le réseau - 149 852 m³ en 2017 contre 192 304 m³ en 2016 - représente une baisse de 22,08 %.

Est également à noter la baisse du taux des impayés sur les factures de l'année qui est passé de 5,93 en 2015 à 3,23 en 2016 et 0,47 en 2017.

Mme Sylvie MICHAUD conseille aux usagers de créer leur propre compte internet sur le site de SUEZ www.toutsurmoneau.fr afin de suivre leur consommation d'eau en temps réel. Des alertes peuvent être transmises en cas d'excès anormal de consommation d'eau.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2017 du SIE du Plateau des Rousses et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

M. Denis GAILLARD présentera lors de la prochaine séance du Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service en eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Jura Sud - Eau du Lac de l'Embossieux - qui alimente le secteur des Molunes.

VII. EVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITE

M. le Maire rappelle l'invitation de Mme la Sous-Préfète de Saint-Claude, adressée à tous les élus, à participer à un séminaire d'information sur les enjeux des intercommunalités dans le Haut-Jura, qui aura lieu:

- samedi matin 10 novembre 2018 à la salle Polyvalente du Marais - commune de Morbier.

Suite à la création des "grandes Régions", l'Etat a la volonté de poursuivre l'évolution du territoire par le regroupement des communautés de communes de taille modeste, inférieures à 20 000 habitants.

C'est une réflexion qui est portée sur les 5 communautés de communes du Haut-Jura :

Haut-Jura Saint-Claude, Station des Rousses, Arcade, Jura Sud et la Grandvallière.

M. le Maire précise que la mise en oeuvre de la fusion concernerait essentiellement les compétences couvrant l'économie, le tourisme et l'environnement.

VIII. COURRIERS DIVERS

A) ECONOMAT DIOCESAIN: VENTE AILE PRESBYTERE

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 17/10/2018 de M. Olivier DUFAY, Econome Diocésain, rappelant la volonté du Diocèse de céder à la commune l'aile du Presbytère tout en accordant la jouissance exclusive de la chapelle à la paroisse, et ce, sur la base de l'estimation du notaire.

Des précisions sont demandées sur les conditions de maintien de la chapelle.

Une entrevue avec MM. l'Evêque et l'Econome Diocésain sera sollicitée.

B) NOTAIRES JOUFFROY: VENTE GARAGES LA POSTE

M. le Maire fait part du courrier en date du 15/10/2018 de Me Nicolas JOUFFROY, notaire, signalant les formalités en cours de l'acte de vente de la Poste-Immo au profit de la commune concernant les garages sis la Tape aux Femmes.

C) LA POSTE SAINT-CLAUDE

En réponse à la motion prise le 20/09/2018 concernant les problèmes de distribution de courrier, la Poste a demandé au responsable courrier de Saint-Claude de se mettre en relation avec M. le Maire afin d'améliorer la qualité du service.

Le contact a été effectivement pris, exposant les raisons des dysfonctionnements et veillant à y remédier.

D) CONSEIL DEPARTEMENTAL; NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDES AUX COMMUNES

Par courrier en date du 08/10/2018, les Conseillers Départementaux du Canton font part du nouveau dispositif d'aides aux communes qui sera mis en place le 01/01/2019 : la Dotation de Solidarité des Territoires (DST) en remplacement de l'Enveloppe de Solidarité des Territoires Jurassiens (ESTJ) qui prend fin le 31/12/2018. Ils invitent les Maires à présenter leurs projets dans les meilleurs délais.

E) COMITE DE DEFENSE ET DE SOUTIEN DE L'HÔPITAL DE SAINT-CLAUDE

M. le Maire fait part du courrier du Comité de Défense et de Soutien de l'Hôpital de Saint-Claude en date du 19/10/2018 faisant état de la situation et de la proposition d'organiser un référendum d'initiative populaire en décembre avec mise à disposition dans les bureaux de vote d'un cahier de doléances.

L'assemblée est favorable à rencontrer les membres du Comité pour l'exposé de leur projet et à organiser un référendum.

Une réunion publique est également organisée mardi 13 novembre 2018 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Saint-Claude.

F) FNAUT: PROBLEMES FERROVIAIRES

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 25/09/2018 de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) de la Région Bourgogne Franche Comté signalant la suppression en décembre 2018 de la liaison Strasbourg Marseille via la ligne du Revermont (Lons Le Saunier) et un abandon d'engagements pris dans le contrat de plan Etat Région concernant la mobilité durable.

Le Conseil Municipal déplore cette situation et prend acte de ce rapport.

IX. QUESTIONS DIVERSES

A) FOURNITURE D'EAU AUX ADMINISTRES NON RACCORDES AU RESEAU

M. le Maire fait part des soucis en approvisionnement en eau chez les administrés non raccordés au réseau d'eau.

Or, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) n'autorise plus le portage d'eau dans ses citernes pour des raisons sanitaires.

Face à des épisodes renouvelés de sécheresse, il apparaît important d'étudier une solution pérenne. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal est favorable à étudier la mise en place d'une borne verte de puisage sur le réseau d'eau potable, équipée d'un compteur de volume, et envisager le transport par convention entre un agriculteur et le demandeur.

Un devis pour l'installation de bornes vertes sera demandé à SUEZ.

B) FOODTRUCK "LA ROULOTTE".

Mme Sylvie MICHAUD fait part de la mise en place par l'entreprise Dalloz d'un service de plats cuisinés. Un test aura lieu la semaine prochaine, le camion proposant ce service sera installé sur le parking du Grand Essard.

C) ORGANISATION COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

M. le Maire informe l'assemblée de l'invitation de M. le Préfet à organiser une veillée le 10 novembre au soir autour du Monument aux Morts, de faire sonner les cloches le 11 novembre à 11h00 durant 11 minutes et de faire lecture du message de M. le Président de la République.

La flamme de la nation transportée par les jeunes sapeurs-pompiers, sera récupérée à la caserne de St-Claude samedi 10 novembre à 16h et déposée le 11 novembre devant les monuments aux morts respectifs des Molunes et de Septmoncel.

La cérémonie se déroulera le 11 novembre à 10h00 aux Molunes et à 11h15 à Septmoncel.

Une exposition regroupant les divers éléments recueillis sur les Morts pour la France au cours de cette guerre sera visible à la salle du Gîte de la Vie Neuve des Molunes et à la Salle des Fêtes de Septmoncel.

La plantation de l'arbre des valeurs aura lieu le dimanche 11 novembre à 16h00 à proximité de l'église de Septmoncel les Molunes.

D) REPAS DES AÎNES

Il aura lieu le dimanche 9 décembre 2018 au Cantou des Saphirs. Il sera demandé au traiteur d'organiser un service spécial pour les résidents.

E) WEBCAM LES MOLUNES

Suite à la panne de la webcam des Molunes, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude qui en a la charge, a passé commande d'un nouveau matériel.

F) MOLOKS LE PRE FILLET

M. Daniel GRENARD a contacté les services du SICTOM, sollicitant un couvercle étanche pour les conteneurs semi-enterrés, mais a obtenu une réponse négative.

Devant la difficulté à trouver un autre emplacement pour installer ces Moloks, et pour limiter les échappements de mauvaises odeurs, il est envisagé d'installer des joints d'étanchéité.

G) FUITE D'EAU MAIRIE DES MOLUNES

M. Daniel GRENARD signale une fuite d'eau à la Mairie de la Vie Neuve des Molunes. Une intervention ayant déjà été faite, il y a nécessité à investiguer sur les causes de cette fuite.

H) RAILS RD 436

M. Daniel GRENARD sollicite la remise en place des rails, suite aux travaux sur la Route Départementale 436. Les Services du Département seront contactés à ce sujet.

I) AMENAGEMENT ROUTE DE LA VIE NEUVE DE SEPTMONCEL

Mme Sylvie DALLOZ souhaite un aménagement d'ensemble du carrefour de la nouvelle voie de la Vie Neuve de Septmoncel et de l'accès au parking de l'église.

Dans l'immédiat, M. le Maire précise que les panneaux "Stop" et "Sens Interdit" commandés suite à la décision du sens de circulation prise par le conseil municipal le 24/05/2018, sont prêts à être installés.

Il propose ensuite à un groupe de travail de réfléchir à une solution globale de ce secteur et d'apporter des propositions et mandate Mme Sylvie DALLOZ pour animer ce groupe.

J) ECLAIRAGE PUBLIC

M. Jean-Louis MICHARD signale l'intervention de la Sté SCEB programmée la 1ère semaine de décembre, pour le changement des ampoules défectueuses.

Séance levée à 01 h 55

Affiché le 15/11/2018